

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI

**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 24-02  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350**

Prenez avis que **le 6 mai 2024**, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, **à compter de 20h**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire : Marcel Forget, Marie-Christine Renz  
Demandeur : Marcel Forget, Marie-Christine Renz  
Numéro de lot : 4 376 927  
Adresse du site concerné : 170 rue Martin  
Zone no. : R1-11

DM-24-02

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 84 *Règlement de zonage 2007.07.291*, concernant les *dispositions supplémentaires relatives au logement intergénérationnel*.

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure concerne la superficie du logement intergénération d'une superficie de 87.6 mètres carrés. Ce projet est dérogoire puisque le paragraphe 4 de l'article 84, stipule que : 2) *la superficie du logement doit être inférieure à 50 % de la superficie de plancher totale de l'habitation incluant le sous-sol, tout en respectant un maximum de 80 mètres carré ;*

**La demande vise donc l'approbation de la construction d'un logement intergénérationnel d'une superficie de 87.6 mètres carrés soit 7.6 mètres carrés trop grand, implanté sur le lot 4 376 927.**

Raison invoquée :

Une superficie de 80 mètres carré est très limitée pour les citoyens qui partent d'une grande résidence. De plus, la cheminée de 4 pieds par 2 pieds leur fait perdre de l'espace dans leur logement.

**DONNÉ À SAINTE-SABINE CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE.**

Chantal St-Germain  
Directrice générale et greffière-trésorière